

## MASTER MENTION CIVILISATIONS, CULTURES ET SOCIÉTÉS

### PARCOURS CIVILISATIONS, CULTURES ET SOCIÉTÉS

#### Semestre 8

#### UE1 MÉTHODOLOGIE

### Breton 4

#### Présentation

##### Littérature bretonne

- *La littérature mondaine en breton* - Ronan Calvez

Qu'est-ce que le breton mondain ? Mondain et breton, cela ne va pas ensemble. En effet, qui dit l'un pense paysan, archaïque et local ; qui dit l'autre pense noblesse, salons et universel. Pourtant, un breton mondain a existé : je l'ai rencontré – autrement dit, je l'ai *inventé* – et il est l'expression d'une sociabilité de langue bretonne. En effet, au XVIII<sup>e</sup> siècle, à côté de la littérature religieuse qui domine le monde de l'impression en langue bretonne, il existe une production autre qui est restée principalement manuscrite : la littérature mondaine et libertine du breton. Dans cette expression de *breton mondain*, les deux termes en présence allient le local et l'universel, le particulier et le général, et ils sont, en cela, fondateurs de culture. Destinés à une couche de la population qui connaît le breton et le français, ces textes mondains et libertins témoignent de pratiques particulières de sociabilité et ils obligent à revoir le paysage sociolinguistique – et littéraire – de la Bretagne.

Comme pour les siècles précédents, la littérature bretonne du XVIII<sup>e</sup> siècle est la cousine, à la mode de Bretagne, des autres littératures européennes. La littérature mondaine et libertine du breton est donc l'expression bretonne de la littérature libertine et mondaine qui s'écrit, au même moment, en français ou en anglais.

- *La littérature paysanne en breton* : Nelly Blanchard

Quelles sont les caractéristiques des écritures (linguistiquement et socialement) marginales ? Comment et pourquoi émergent ces types d'écrits sous la plume d'auteurs inattendus comme Jean Conan, Hervé Burel, Julien Godest, Philomena Cadoret, Anjela Duval ?

#### Modalités de contrôle des connaissances

##### Session 1 ou session unique - Contrôle de connaissances

| Nature de l'enseignement | Modalité | Nature       | Durée (min.) | Coefficient | Remarques                                                                                                             |
|--------------------------|----------|--------------|--------------|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                          | CT       | Autre nature |              | 100%        | Nature et durée non précisées par la formation - POUR LE REGIME SPECIAL, L'EXAMEN EST EN SESSION (durée non précisée) |

##### Session 2 : Contrôle de connaissances

| Nature de l'enseignement | Modalité       | Nature       | Durée (min.) | Coefficient | Remarques                                        |
|--------------------------|----------------|--------------|--------------|-------------|--------------------------------------------------|
|                          | Autre modalité | Autre nature |              |             | Nature et durée non précisées par la formation - |